

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 92.00.211.001.0 DU 12 FEVRIER 1992

Mesures de longueur en rubans de fibre de verre STANLEY-MABO de 5 m, 10 m, 15 m, 20 m, 25 m, 30 m, 50 m et 100 m

(CLASSE II)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971, MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983. RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 73/362/C.E.E. DU 19 NOVEMBRE 1973 MODIFIEE PAR LES DIRECTIVES 78/629/C.E.E. DU 19 JUIN 1978 ET 85/146/C.E.E. DU 31 JANVIER 1985. RELATIVE AUX MESURES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE PAR LE DECRET N° 79-763 DU 30 AOUT 1979 RELATIF AUX MESURES DE LONGUEUR.

FABRICANT

STANLEY-MABO S.A., BP 1579, rue Auguste Jouchoux, ZI Trépillot, 25009 Besançon.

OBJET

Le présent certificat a pour objet l'approbation C.E.E. de modèles en classe II de rubans en fibre de verre antérieurement approuvés en classe III suivant les certificats n° 87.0.03.211.7.3 du 6 juillet 1987 (1), n° 88.0.03.211.7.3 du 23 août 1988 (2), n° 90.0.03.211.7.3 du 8 mars 1990 (3) et n° 91.00.211.004.0 du 1er juillet 1991 (4).

CARACTERISTIQUES

Les mesures de longueur en rubans de fibre de verre STANLEY-MABO de 5 m, 10 m, 15 m,

20 m, 25 m, 30 m, 50 m et 100 m, qui font l'objet du présent certificat, ont les caractéristiques suivantes :

- les rubans en fibre de verre enduits de PVC sont de couleur blanche, jaune ou bleue,
- leur largeur est de 12,7 mm à 19 mm avec une épaisseur de 0,5 mm,
- ils peuvent être à traits ou mixtes,
- ils comportent à leur origine un anneau de tirage métallique, ou en matière synthétique avec ou sans équerre rabattable ; cet anneau est fixé au ruban par un étrier métallique ou en matière synthétique,
- ils se terminent par un bout sans graduation permettant l'accrochage à l'axe du boîtier enrouleur,
- leur graduation est millimétrique ou centimétrique, de couleur noire sur un bord d'une ou des deux faces ; lorsque la graduation est limitée au recto, l'autre face peut comporter l'indication des diamètres en fonction de la circonférence,
- la chiffraison est exprimée en centimètres pour les graduations millimétriques et tous les décimètres pour les graduations centimétriques et en mètre suivi du symbole "m" tous les mètres ; les mètres suivis du symbole "m" peuvent être rappelés à chaque décimètre ; les chiffres des centimètres sont de couleur noire ; les chiffres des mètres et de rappel des mètres sont de couleur rouge ou noire,
- la chiffraison peut être décroissante de gauche à droite,
- le recto des rubans peut comporter des inscriptions publicitaires dans les emplacements disponibles au-dessus de la chiffraison 4 à 9 et 11 à 13.

(1) Revue de Métrologie, juillet 1987, page 758.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1988, page 887.

(3) Revue de Métrologie, avril 1990, page 471.

(4) Revue de Métrologie, juillet 1991, page 636.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont apposées sur le début des mesures :

- longueur nominale dans un rectangle,
- la classe de précision : II,
- la marque du fabricant : C.25,
- la force de traction : 2 daN,
- le signe d'approbation C.E.E. de modèle.



MARQUES DE VÉRIFICATION

Les marques de vérification primitive sont apposées sur l'étrier qui fixe l'anneau de tirage du ruban ou sur cet anneau de tirage.

DEPOT DE MODELES

Deux exemplaires de chaque modèle sont déposés, l'un à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Franche-Comté, l'autre chez le fabricant.

VALIDITE

La présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE.
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE.

J. HUGOUNET